



Problème avec un concessionnaire moto lors d'un prêt de moto

Par **nes21**, le **12/04/2011** à **18:53**

Bonjour,

j'ai eu un soucis aujourd'hui avec un concessionnaire de moto. Nous voulons mon mari et moi acheter 2 motos, nous nous rendons dans un garage pour discuter des machines en questions (mécanique, usage, tarifs,...) puis nous demandons un essai. Nous partons chacun avec "la notre" faire notre essai au cours duquel une des motos chute à l'arrêt (problème avec la béquille latérale).

Nous rentrons et nous expliquons ce qui s'est passé au vendeur (fort désagréable et hautain de surcroit) qui fait le tour de la moto (quelques légères égratignures!!!) et nous annonce la facture : plus de 800€!!!!!! (notamment un morceau complet de carrosserie pour seulement 2mm éraflés!!!!). Il nous dit vous comprenez cette moto est vendue alors ...

Quelques minutes plus tard il nous dit mais si vous l'achetée on oublie la dette (valeur de la moto 9000€!!!! on doit se décider en 2 sec après une grosse contrariété!!!! plutot originale comme méthode de vente!! surtout pr une moto censée être déjà vendue!!)

Sauf que aucun état de la moto n'a été fait en notre présence avant le départ donc nous ne savons pas si tout ce qu'il nous a facturé est réellement de notre responsabilité!!!!!!

bref contrariés nous payons et nous partons avec l'amertume et bien bien sur aucune envie de lui acheter quoi que ce soit!

Que peut on faire pour contester?

Merci mille fois pour votre réponse car nous avons des salaires moyens et ces motos sont notre rêve!

Par **mimi493**, le **12/04/2011** à **21:40**

Vous avez payé quoi ?

Par **miac**, le **13/04/2011** à **07:44**

Bonjour

vous êtes bien naïf d'avoir payé il vous à prêté une moto pour l'essayer en vue de l'acheter il doit avoir une assurance et de plus il vous prête une moto qui est soit disant vendue ,donc qui ne lui appartient plus .Il est entièrement responsable .

Vous n'aviez rien à payer.

Par **nes21**, le **13/04/2011** à **07:57**

1/ alors on a payé la facture pour remettre la moto "en état" (sic), 800€ pr qq égratignures!!!!

2/ naïfs je sais pas, on a pas vu la preuve qu'elle était vendue c'était peut être juste une "technique" commerciale!!

Cela dit mon mari commençait à vraiment s'énnerver et je savais que ça allait mal finir alors je me suis dit on paye on s'en va et on verra après.

Dans une autre concession où on a fait un autre essai (on hésite entre 2 marques) le vendeur a fait le tour de la moto avec nous muni d'un croquis afin de noter les éventuels défauts, traces ...avant notre départ et idem à notre retour.

est ce que je peux leur faire un courrier en demandant le remboursement du fait que rien n'a été vérifié [s]en notre présence [/s]avant le départ?